



n°39
2023

Bulletin Municipal



Marché Montbrunois, le dernier mardi de chaque mois





PRODUITS DE SAISON !

Jessica TALBOT
Rue de l'Anjou - MEULLE
79100 ST-LEGER-DE-MONTBRUN
06 76 22 16 07
talbotjessica.79@gmail.com





**GESTION
LOCATION
TRANSACTION
ESTIMATION**

44, bd Ernest Renan (place Lavault) - 79100 THOUARS
Fax 05 49 67 24 81 - axepto@wanadoo.fr
www.axe-pro-ouest.com

05.49.67.24.61

Le mot du maire

L'an passé, à la même époque, comme vous, je n'étais pas fier, de faire allusion à la guerre en Ukraine...Aujourd'hui encore, ça dure, ça dure !

Je peux vous assurer, pour l'avoir vécu, à Saint-Léger-de-Montbrun, à la maison, et en suivi à Thouars, que les expatriés ukrainiens, même s'ils ne se plaignent pas, restent totalement désorientés, pour le moins ! Et d'autres arrivent encore.

A nous tous, de les aider et soutenir au mieux, chacun à sa manière et selon ses possibilités.

Le mandat, déjà passé de moitié, nous incite encore et encore à l'action.

Vous verrez dans les pages suivantes, que l'on essaie de conduire au mieux de nos finances, et au plus vite des possibilités de tous, les ajustements et développements nécessaires, pour que chacun d'entre vous se sente bien chez nous. Et ce, tous azimuts - administratif, matériel courant, voiries ou bâtiments - et dans tous les hameaux, selon les priorités. Après les changements de téléphones, d'informatique, d'imprimante, des logiciels cimetière et comptabilité, nous nous préoccupons de l'archivage papier, pour assurer une place nette en fin de mandat avec tris, classements, conditionnements et éliminations réglementaires de documents.

Autre action obligatoire : les économies d'énergie. Tous les hameaux, le stade et les salles communales sont passés en éclairage LED. Vrères, le dernier, le sera en 2024. Une économie réelle d'au moins 30% est attendue, alors que le prix de base évolue et évoluera davantage...

A ce sujet, venez aussi nous visiter en mairie, vous y verrez du changement.

Et, ce n'est pas fini : imposition de 40% d'économie d'énergie sur notre salle de sports avant 2030... Mais là, il nous faut un audit énergétique opérationnel et sérieux. Les deux premiers ne l'étaient pas ! Le bilan du 3^{ème}, avec la participation du SIEDS, est attendu le 8 janvier.

Nos participations nombreuses, aux différentes organisations et commissions, mensuelles ou exceptionnelles, départementales, communautaires, et communales, nous ont permis d'être connus et reconnus. Pour mémoire en plus des habituelles, nous avons participé activement à :

- La réunion d'informations / échanges avec le bureau du SIEDS, le 28 août à Thouars et Assemblée Générale, le 12 octobre à Louzy.
- L'inauguration de notre Supérette, lundi 6 novembre
- La réunion du Conseil Communautaire de la CCT, le mardi 5 décembre, dans notre salle des Fêtes.....

Je peux vous assurer que même la DDT (Direction Départementale du Territoire), le Conseil Départemental, les Préfecture et Sous-Préfecture, les Sénateurs et Députés me connaissent bien, et sont tous venus sur notre commune à un moment délicat ou amical ou les deux in fine !

Pour preuve, s'il en était besoin : la réunion des Maires du Canton du Val de Thouet, avec la Présidente de la Région, aura lieu dans notre commune, en février 2024 (date à fixer).



Pour la seconde partie du mandat, les grandes lignes sont déjà tracées, du moins en théorie ; seuls les chiffres peuvent nous repousser :

- Notre église - là c'est déjà acté et parti...au moins pour la 1^{ère} tranche urgente.
- Réfection de voiries ici ou là ; bien que sur un secteur refait, les gens accélèrent trop !
- Une organisation Petite Enfance à St Léger, si la CCT finit par accepter notre souhait ?
- Les travaux d'économie d'énergie de notre salle de sports.
- Sans parler d'amélioration du structurel et/ou un peu d'esthétique ici ou là

Et pour 2024, plus précisément, les pages suivantes essaieront de répondre à vos attentes, tout en vous souhaitant : Santé, Amour, Paix et Bonheur pour chacun de vous et vos familles.

Rendez-vous à la salle des Fêtes, le vendredi 19 janvier à 19h, pour les vœux du Maire.

Sommaire

Le mot du maire	p. 3
État Civil	p. 4
Infos pratiques	p. 5-6
Mes démarches	p. 7
Urbanisme	p. 8-9
Réalisations 2023	p. 10-11-12
Projets 2024	p. 13
UDAF	p. 14
Utiliser l'énergie solaire	p. 15
Ça s'est passé en 2023	p. 16-17
Salon du bien-être	p. 18
Groupe scolaire 1.2.3. soleil	p. 19
SIFUP	p. 20
Association des Parents d'Elèves	p. 21
ACCA - UFAC	p. 22
Ping-pong Club - Tennis	p. 23
Comité des Fêtes - Léger en Jeu	p. 24
Amicale des agriculteurs - Z'AMIDANSE	p. 25
Les Amis de Léo	p. 26
L'atelier Déco-village	p. 27
US Vrères	p. 28
Gymnastique Volontaire	p. 29
Club Nous tous - Les Mordus du théâtre	p. 30
Calendrier collecte déchets ménagers	p. 31
Calendrier des fêtes	p. 32

MARIAGES :

Emma PÂTRE et Quentin VERGNAULT
Le 27 mai 2023



Élodie CASSIN et Wilfried SAGET
Le 17 juin 2023



Andreea BOCRIS et Théo LACROIX
Le 19 août 2023



NAISSANCES :

Milann CHEVALLIER né à SAUMUR	Le 29 janvier 2023
Aïlan DRIDAH HAKKAR né à SAUMUR	Le 19 février 2023
Stan ROPARS né à FAYE-L'ABBESSE	Le 02 mai 2023
Emile VAN MAERCKEN né à SAUMUR	Le 21 mai 2023
Ava BOISNIER née à SAUMUR	Le 27 juin 2023
Gabrielle LAVALT née à FAYE-L'ABBESSE	Le 18 juillet 2023



DÉCÈS :

Yvette LOUVEL veuve MORVANT (89 ans)	Le 1 ^{er} janv. 2023
Louissette GEOFFROY épouse GUÉRET (79 ans)	Le 02 janv. 2023
Jacques NAMPON (93 ans)	Le 04 janv. 2023
Thérèse CHALOPIN veuve SIBILEAU (91 ans)	Le 25 mars 2023
Pascal RAVENEAU (53 ans)	Le 27 mars 2023
Guy DIGUET (67 ans)	Le 03 avril 2023
Claudette POIRIER veuve SAUVESTRE (85 ans)	Le 15 avril 2023
Paul GUIBERT (78 ans)	Le 16 juillet 2023
Pascal BERTHONNEAU (56 ans)	Le 07 août 2023,
Andrée REVEAU veuve MOREAU (93 ans)	Le 26 oct. 2023



Horaires secrétariat mairie :



Lundi : 16h30-18h30
 Mardi : 10h30-12h00
 Mercredi : 16h00-18h00
 Jeudi : 13h30-15h30
 Vendredi : 16h30-18h00

Nos coordonnées :

Tél. 05 49 96 70 01

Mail : mairiesaintlegerdemontbrun79@orange.fr

N° d'astreinte des élus le week-end :

06 80 01 89 59

Suivez l'actualité communale dans le Montbr'Infos,
 sur l'appli IntraMuros ou sur :
<https://www.intramuros.org/saint-leger-de-montbrun>



et sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/stlegerdemontbrun1>



Les salles communales

Salle des Fêtes :

Capacité maximale :

- 265 personnes debout
- 200 personnes assises



Salle Quéteineau :

Capacité maximale :

- 100 personnes debout
- 70 personnes assises



Salle Annexe :

Capacité maximale :

- 60 personnes debout
- 40 personnes assises



Location des salles communales Tarifs 2024		Salle Annexe	Salle Socio	Ensemble (Salle Socio + Annexe)	Salle Quéteineau	
Caution		300 €	600 €	900 €	400 €	
Ménage (en option)		30 €	100 €	120 €	60 €	
Week-end (du vendredi 17h au lundi 10h)	Particuliers	100 €	320 €	400 €	180 €	
	Association Communale	60 €	200 €	250 €	100 €	
	Association hors commune	80 €	260 €	325 €	140 €	
1 journée en semaine (Tarif multiplié par 2 si 2 jours de réservation)	Particuliers	45 €	150 €	180 €	70 €	
	Association Communale	Manifestation	25 €	75 €	100 €	40 €
		Réunion	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Association hors commune	35 €	90 €	125 €	50 €	

En cas d'obsèques d'une personne domiciliée sur la commune ou propriétaire d'une maison d'habitation sur la commune, la salle Annexe (ou à défaut la salle Quéteineau) est mise à la disposition de la famille gratuitement.

Extraits des deux arrêtés municipaux de 2023.

Un peu de civisme...du bon sens...et quelques règles de vie commune !
Le tout pour une plus grande sérénité de vie communale

1-) Extrait de l' Arrêté 2023/P005 :

- entretien/élagage arbres, haies, herbes, le long des propriétés d'habitation sur toutes les voies publiques
- ▶ Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté, d'hygiène, et de sécurité.
- ▶ Considérant que les branches, racines, des arbres et haies plantées en bordure des voies publiques, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise des voies, aussi bien la commodité que les sécurités routière et piétonnière.
- ▶ Considérant qu'il importe de rappeler aux propriétaires riverains, les obligations qui leur incombent à cet égard.

Le Maire de la commune de Saint-Léger-de-Montbrun arrête que ces règles sont applicables

- au droit de la façade ou clôture des riverains, pour les trottoirs sur toute leur largeur,
- ou, s'il n'existe pas de trottoir, sur un espace de 1,20 mètre de largeur, à partir du mur de la façade, de la clôture ou de la limite de parcelle.

2-) Extrait de l' Arrêté 2023/P006 :

- portant sur les aboiements de chiens
- ▶ Considérant les effets physiologiques et psychologiques possibles du bruit, qui par son intensité, son spectre, sa répétition, son émergence, son moment d'apparition, touche une partie de la population
- ▶ Considérant que le bruit risque d'altérer la santé et constitue un problème préoccupant de santé publique

Le Maire de la commune de Saint-Léger-de-Montbrun arrête :

- qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition, ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage, ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine, ou d'un animal placé sous sa responsabilité.
- Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.
- En cas d'infraction, une contravention de 3^{ème} Classe sera adressée selon l'article R1337-7 du code de la Santé Publique.

Point financier

Comme l'an dernier, il ne nous paraît pas judicieux de faire une présentation des finances à partir de chiffres prévisionnels et estimatifs. Aussi, le point budgétaire de l'année 2023 vous sera présenté dans le prochain Montr'Infos.



Recensement de la population :

A cause du Covid-19, il est reporté d'un an. Initialement prévu pour notre commune en 2024, il aura lieu en 2025.

Élections européennes :

Elles auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

TAXI
Frédéric FAUCHER

Hôpitaux - Cliniques
Gares - Aéroports - Courses

06 89 53 14 06

TAXI
ST LEGER DE MONTBRUN
A B C D

Votre service de proximité

Services Funéraires et Marbrerie

Samuel CRON

Votre conseiller en Prévoyance Obsèques

05 49 70 05 05

Siège Social
39 bis, rue de la Gendarmerie
79600 AIRVAULT

130, av. du Président Wilson
79200 PARTHENAY

31, av. de la Gare
79330 SAINT-VARENT

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES à portée de clic !

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité*

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Passeport*

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Cession de véhicule
- Changement d'adresse
- Autre motif
- Changement de titulaire

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.

Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie.

En cas de perte, je la déclare en ligne :

Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.

Pour la plupart de vos démarches, site en ligne : service-public.fr

*Carte d'identité et Passeport

Sur Thouars : www.thouarsetmoi.fr

- ↳ prendre rendez-vous à l'état civil
- ↳ ville citoyenne
- ↳ démarches en ligne
- ↳ CNI ou Passeport
- ↳ suivre les étapes 1, 2, 3



Le Centre SocioCulturel du Thouarsais et la CAF vous accompagnent dans les démarches en ligne.

TOUS LES JEUDIS APRÈS-MIDI sur rendez-vous
au Centre-Culturel du Thouarsais

21 avenue Victor Hugo
Contact : 05.49.66.76.40



Quelles démarches entreprendre pour des travaux de construction ou de démolition ?

Avant d'entreprendre tous travaux de construction, de rénovation ou de démolition, vous êtes invités à vous renseigner à la mairie de Saint Léger de Montbrun :

1. Pour vérifier que votre projet se situe dans une zone du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui l'autorise.
2. Pour retirer les documents nécessaires afin de les remplir.

Vous devrez ensuite les retourner à la mairie qui enregistrera votre dossier, puis le transmettra au service Urbanisme de la Communauté de Communes du Thouarsais qui instruira votre demande d'autorisation.

A noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les demandes d'urbanisme pourront être déposées par voie électronique.

Il existe plusieurs types de demande : les Certificats d'Urbanisme (C.U), les Permis de Construire (PC), les Déclarations Préalables (DP) et les Permis de Démolir (PD).

Le Certificat d'Urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique les règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Ce document n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant tout achat d'un bien immobilier.

Il en existe 2 types :

* Le certificat d'« **information** » renseigne sur les dispositions d'urbanisme applicables à un terrain, les limites administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...), et les taxes et participations d'urbanisme. Délai d'instruction : 1 mois

* Le certificat « **opérationnel** » indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de votre projet défini sommairement, et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain. Délai d'instruction : 2 mois.



Le Permis de Démolir

Le permis de démolir est une demande administrative qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de démolition respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. **Depuis le 02 décembre 2019, une demande de permis de démolir est obligatoire préalablement**

à toute démolition sur la commune de ST LÉGER DE MONTBRUN.

Délai d'instruction d'un permis de démolir : 2 mois.

La Déclaration Préalable ou le Permis de Construire : Comment savoir ?

Le type de demande (permis de construire ou déclaration préalable) est à déterminer suivant la nature des travaux et la superficie de la construction.

La superficie du bâtiment est déterminée **en surface de Plancher et en emprise au sol.**

La surface de Plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades. Sont à déduire de la surface de Plancher : l'épaisseur des murs extérieurs, les surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure ou égale à 1.80 mètres, et le vide et les trémies.

L'emprise au sol d'une construction est la projection verticale du volume au sol, débords et surplomb inclus, à l'exception des simples débords de toiture.

La Déclaration Préalable

Elle est notamment exigée pour les travaux suivants :

- * Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (exemple création ou modification des ouvertures, changement des menuiseries, réfection d'une toiture, l'implantation de panneaux solaires...)
- * L'édification d'une clôture (que ce soit un mur ou un grillage).
- * Travaux qui créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. (ex : construction d'un abri de jardin, d'une véranda, d'un préau, d'une piscine, d'un chenil...)

• **Info** : Le seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² en zone urbaine. Toutefois entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface de plancher totale de la construction dépasse le seuil de 150 m².

* Travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, la transformation d'un bâtiment agricole en bâtiment d'habitation) si celle-ci n'implique pas de travaux.

Délai d'instruction d'une déclaration préalable : 1 mois.

Le Permis de Construire

Il est exigé si les travaux envisagés ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m².

• **Info** : Ce seuil est porté à 40 m² en zone urbaine. Toutefois entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface de plancher de la construction au-delà de 150 m² (pour les maisons d'habitation).

• **Info** : Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher (existante ou créée) de la future construction dépasse le seuil de 150 m².

Délai d'instruction d'un permis de construire : 2 à 3 mois.

Besoin d'un conseil pour votre projet ?

N'hésitez pas à contacter le service Application du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de Communes dont voici les coordonnées :

Service Instructeur

5, rue Anne Desrays - 79100 THOUARS

Tél: 05 49 66 68 68

ads@thouars-communaute.fr

A votre disposition, imprimés Cerfa et renseignements sur le site du service public du CAUE.

Le service Application du Droit des Sols (ADS) est aussi un lieu d'échanges avec de nombreux partenaires : ABF (Architecte des Bâtiments de France), A.D.I.L (Association Départementale d'Information au Logement), C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), Services Fonciers, pour apporter toujours plus de renseignements et d'idées aux Thouarsais dans l'élaboration de leurs projets.

Le CAUE peut, sans se substituer à un architecte indépendant ou à un constructeur, vous aider pour la conception de votre projet de construction grâce à l'appui d'architectes conseils.

Sur leur site internet caue79.fr, vous trouverez 3 livrets afin de vous guider et de vous simplifier les démarches administratives :

- Quelles autorisations ?

- Les surfaces

- Les pièces d'un dossier

A noter : Si, pour la réalisation de vos travaux, vous devez occuper le domaine public (trottoir ou voie de circulation), il est nécessaire de demander auprès de la mairie une permission de voirie, voire même un arrêté de circulation.



EFFECTUER VOS DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE

Il est fortement conseillé d'effectuer les demandes d'urbanisme en ligne, sous format numérique, par voie dématérialisée.

Ce nouveau téléservice est disponible en vous connectant au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme via le site de la Communauté de Communes du Thouarsais :

<https://www.thouars-communaute.fr/amenagement-urbanisme-application-droit-des-sols>

NB : Si vous n'êtes pas très à l'aise avec l'informatique, la Maison France Services du Thouarsais (17 avenue Louis Chêne, à Saint-Jean-de-Thouars) est ouverte chaque jour* pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches administratives.

- **Lundi, Mardi, Jeudi** : de 9H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30
- **Mercredi et Vendredi** : de 9H30 à 12H30, uniquement sur rendez-vous

Vos échanges avec l'administration ainsi simplifiés et accélérés, vous permettent de suivre l'évolution de votre demande dans la rubrique « Suivi de mes autorisations d'urbanisme » de la page d'accueil du Guichet Numérique.

Comment déposer un dossier numérique ? En se connectant au site :

<https://www.thouars-communaute.fr/amenagement-urbanisme-application-droit-des-sols>

- en créant votre compte sur Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme,
- ou en vous connectant via France Connect (ex : Numéro fiscal, Numéro Améli, La Poste, ...)

Dès l'enregistrement de votre dossier sur le Guichet Numérique, vous recevez un Accusé d'Enregistrement Électronique (AEE), faisant foi de la date de dépôt de votre dossier et du départ de son délai d'instruction.

Lorsque votre demande sera prise en compte par la Mai-

rie, un numéro de dossier vous sera alors attribué et communiqué via l'envoi d'un Accusé de Réception Électronique (ARE).

Quels sont les avantages de la dématérialisation des demandes d'urbanisme ?

- un gain de temps avec la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment,
- une assistance en ligne pour vous accompagner dans vos démarches,
- des économies d'impression et d'envois postaux.

A noter

- Les demandes dématérialisées formulées par un autre biais ne seront pas prises en compte, seules les demandes réceptionnées via ce guichet numérique seront traitées.
- Le dépôt en Mairie des demandes au format papier reste toujours possible.

La liquidation des taxes liées aux autorisations d'urbanisme a changé, et n'est plus liée aux autorisations d'urbanisme.

La déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes d'urbanisme n'est donc plus à renseigner au moment du dépôt de l'autorisation (suppression du formulaire papier).

Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « **Biens immobiliers** ».

Toutefois, la Déclaration d'Ouverture de Chantier et, le cas échéant, la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux liées au suivi du chantier en respect du code de l'urbanisme doivent toujours être transmises à la mairie.



VOTRE INFORMATIQUE A DE L'AVENIR

<p>THOUARS</p> <p>36 avenue Victor Leclerc 79100 THOUARS 05 49 66 14 46</p>	<p>SAUMUR</p> <p>33 rue du Pont Fouchard Bagneux 49400 SAUMUR 02 41 50 82 21</p>
--	---

www.nexti-informatique.fr

www.charcuterie-mureau.fr



Maitre ARTISAN CHARCUTIER - TRAITEUR

Sous les halles de Thouars le mardi et vendredi | *Sous les halles de Bressuire le mardi et samedi*

OUVERTURE MAGASIN

Lundi, mardi, jeudi & vendredi :
08:30 - 13:00 - 15:00 - 19:15

Mercredi & samedi :
08:30 - 13:00

Fermé le dimanche



40, avenue Emile Zola - THOUARS

05 49 66 04 46 - contact@charcuterie-mureau.fr

Les 2 Montbr'infos publiés en cours d'année vous ont déjà donné un aperçu du travail réalisé.

Pour mémoire et complément :

► Notre Marché Montbrunois

Certes, il a connu des variations importantes de présences, aussi bien des producteurs que des visiteurs/acheteurs. Maintenant tout va bien, avec les arrivées nouvelles du boucher/charcutier /traiteur, de la confirmation du boulanger et du food-truck. Indépendamment des achats réalisés, un grand moment de convivialité et de découvertes !

► Le dispositif «Argent de poche»

4 ans d'expérience positive maintenant. Jeunes et Agents très satisfaits. A poursuivre.

► Éclairage LEDS

Orbé + stade + salles communales + parkings de ces salles.

Nous avons « *mis le paquet* » cette année, tant que des subventions **très significatives** étaient accessibles. Elles nous ont déjà été versées. Il fallait en profiter, avant que les règles ne changent...

- Pour Orbé : 24 320 € HT reçus, soit 80% sur 30 400 € HT payés

- Pour le stade : 22 190 € HT reçus, soit 70% sur 31 700 € HT payés

Les économies attendues sont au moins d'un tiers en terme de consommation, de quoi tamponner quelque temps les augmentations de prix du kwh.

► Rénovation énergétique de la Mairie

Que dire ! Les photos parlent d'elles-mêmes...je ne vous en dis pas plus. Venez la visiter, vous serez surpris. Il n'y a que le bureau du maire qui n'a pas changé ! L'envie était là, mais pas le besoin !



► Rénovation de la salle Quélineau

Là encore, du changement était à juste titre réclamé :

- façade principale, reprise et relookée.

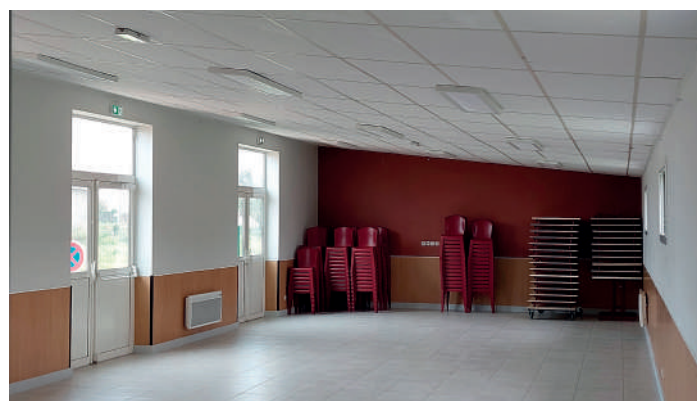


- nouveau carrelage plus moderne, c'est peu dire ! Y compris cuisine, toilettes, bar et même le local chauffe-eau, donc en totalité.



- le bardage PVC défoncé, retiré et, de fait, la micro-isolation rongée par l'humidité et l'âge est également venue avec ! Nous les avons substitués par une isolation humidité et froid, moderne et compatible, avant de terminer par des panneaux bois décorés et résistants aux chocs, aux taches diverses, et très faciles à entretenir.

- la partie haute des murs également reprise en totalité, avec nouvelles toiles et peintures...A voir également !



► Lutte contre les ruissellements

Des actions musclées ont été réalisées :

- Après un gros travail sur Tillé, nous avons continué cette année les interventions comme annoncées dans nos commissions, et réunions agriculteurs.

* sur Orbé :

- curage fossés
- passage sous voie ferrée « débouché »
- création d'un fossé, le long du bois, puis busage pour l'évacuation des eaux sans nuire aux cultures.
- curage du chemin d'Orbé à la station d'épuration.
- remplacement de 8 buses en entrée de parcelles, suite à l'hydrocurage

* sur Vrères : traversée des eaux sous la RD 162 au croisement de la rue de l'église pour longer la petite rue allant vers Terrena, puis contournement de Vrères, et déversement en zone agricole.

* sur Puyraveau : curage des fossés route de Bouchet et chemin du Bois Bastard jusqu'au pailler de la route de Rigny.

► Voies communales et chemins ruraux

Avec l'aide de certains administrés férus de marche au sein de notre belle commune, et d'élus passionnés, nous avons repris en totalité l'inventaire de nos chemins ruraux et voies communales. **Grand merci à tous !**

Le précédent, très très vieux, annonçait 32km de voies communales...

Les premières conclusions sont les suivantes :

* Nous ajouterons 10,715 km à nos 32 km déclarés fiscalement. De quoi augmenter très sensiblement notre DGF (dotation globale de fonctionnement).

* 16 chemins ruraux auraient disparu ? A voir avec les riverains pour régularisation : vente, cessation, rétablissement selon cadastre ?

► Repérage de nos bâtiments communaux

Vous l'avez sans doute remarqué maintenant, des panneaux indicateurs vous dirigent vers nos bâtiments principaux. C'est mieux pour les visiteurs !

NB : la dénomination « *Salle socio* » est définitivement remplacée par « *Salle des Fêtes* ».

► Passage à la nomenclature comptable M 57 (au lieu de M 14)

Avec un an d'avance sur l'obligation générale du 01/01/2024, puisque réalisé au 01/01/2023. C'est maintenant sans pression, de l'histoire ancienne. **Merci Isabelle.**

► Notre antenne de téléphonie mobile

Tant réclamée par tous, depuis notre élection, nous avons travaillé au mieux avec les opérateurs de téléphonie mobile. Chose vraiment pas facile...

A ce jour, notre antenne est en place avec pour opérateur principal Free et en dessous sur le pilier Orange.

Les 2 émettent aujourd'hui en 4G sur notre commune, avec satisfaction.

Pour les autres (SFR et Bouygues), aucun changement.

► Notre Supérette API

Sans aucun doute le scoop de l'année 2023 !

Ouverte 24h/24 et 7j/7, elle répond à vos besoins avec 700 produits alimentaires, d'entretien, de beauté, de plats cuisinés préparés... et bien sûr de marchandises issues de nos producteurs locaux.

Produits à des prix très accessibles.



► Petite Salle de sports (ping-pong , gym...)

Les premiers litiges de conception/réalisation datent des années 2004-2011.

Le problème de remontée d'humidité impactant le revêtement par des grosses bulles dangereuses et obstacles aux déplacements rapides, avait déjà été mis à l'ordre du jour en 2012 par un remplacement partiel, sans succès. D'où notre décision d'intervenir radicalement et en profondeur.

Mise en place d'un revêtement sportif PVC, répondant aux organismes de certification, avec test d'humidité, correction de planimétrie, trame isolante, revêtement calandré, évitant toute brûlure lors d'une chute accidentelle.

Subvention de 50% reçue du Département. A suivre



PROJETS NON RÉALISÉS EN 2023

► La Chapelle

Là, « *le torchon brûle* » !

Urgences Patrimoine nous a fait miroiter une action comando, réfection sans frais à notre charge, selon notre souhait, et rapide, puisque l'inauguration initiale était même prévue fin novembre 2022... Trop beau pour être vrai !!!

Nous nous dirigeons vers une rupture de la convention, avec cette association, pour une reprise de notre idée première de réalisation d'un « *mémorial* » en lieu et place ? A définir ensemble, bien sûr !

► L'église

La non homologation à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2023 nous impose le report sur 2024, en espérant, obtenir cette dotation cette année.

La Fondation du Patrimoine est une autre source de fonds. Son appel aux dons concerne la Communauté

de Communes, le Club des Entreprises et bien sûr les particuliers désireux de défiscaliser les 2/3 de leur don et ce quel qu'en soit le montant ! **La période n'est pas la plus favorable pour la générosité, mais on compte sur vous. A suivre...**

NB : il faut considérer que notre église sera fermée toute l'année 2024 pour travaux.

► Nos 5 dos d'âne supplémentaires

Suite à notre démonstration chiffrée des excès de vitesse intempestifs constatés et mesurés sur notre commune, les différentes autorités départementales et préfectorales nous autorisent maintenant ces cinq implantations !

Sachant que c'est la seule technique pour calmer la vitesse en agglomération, nous nous assurerons, comme d'habitude, de la parfaite conformité de ces ouvrages avec les normes en vigueur.

A réaliser au plus vite en 2024 !



COLLECTE DE SAPINS NATURELS POUR BROYAGE

**Du mardi 2 janvier
au mercredi 17 janvier 2024**

Déposez votre sapin ici, il sera récupéré pour en faire du paillage ou compost utilisable par la commune.

Attention, pas de sapin synthétique, ni décoration, guirlande, figurine, boule, neige artificielle, sac à sapin...

*Orbé :
rue des Bournaïs
Vrères :
place de la Chapelle

Communauté de Communes du Thouarsais
Pôle Techniques Sports Déchets
46 Rue de la Diligence
79100 SAINTE-VERGE
www.thouars-communaute.fr

05 49 66 68 69



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



En plus des projets décalés sur 2024, certains sont déjà actés, d'autres « plus ambitieux » nécessitent des études et chiffrages complémentaires.

► ÉCLAIRAGE PUBLIC À VRÈRES :

Passage en LEDS – Dernier élément de notre parc, nous finirons ainsi nos efforts de sobriété énergétique sur notre éclairage public.

Une fois terminé, nous profiterons, dès lors, de renégocier en totalité chaque contrat avec SEOLIS pour ajuster chacun d'eux, avec le bon type et la bonne puissance sous-crite, à la baisse bien sûr ! Ils sont déjà prévenus...

Après des économies de matériel, nous entamerons ainsi les économies administratives.

► ÉGLISE :

Un nouveau point vous sera fait dans le prochain MONTBR'INFOS.

► VOIRIE :

Là encore vaste sujet, sachant qu'il faut compter grossièrement sur **10 000 €/km**.

Il nous faudra nous pencher sur :

- la rue de la Mairie, depuis le dos d'âne jusqu'à la rue des Vaux
- la rue de la Grenouillère depuis les chicanes jusqu'au plateau surélevé du stade
- le carrefour « *triangulaire* » entre la RD venant d'Orbé et les rues de la Varanne et de la Pille du Bourg.

► PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :

Obligation est faite à toutes les communes n'ayant pas à ce jour, réalisé un Plan Communal de Sauvegarde, de le mettre en place sur 2024.

Les récents événements météo, géologiques ou de catastrophes naturelles peuvent nous conduire dans une impasse sécuritaire pour la population.

Pour faire simple :




- Que faire en cas de catastrophe naturelle ?
- Qui prévenir ? Quels moyens de secours ?
- Où reloger la population si nécessaire ?
- Etc...



PAYSAGES & PISCINES
FONTENEAU
SARL
Paysagiste

1 Beaupréau, Route de Saint-Varent
79100 SAINT-JEAN-DE-THOUARS
05 49 66 10 57
contact@fonteneau-paysage.fr
www.fonteneau-paysage.fr

chaque jardin compte
LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

► PROJET CITY-PARK :

Projet ambitieux, mais terriblement bien adapté à notre commune, notre école, et à la proximité de notre complexe sportif.

- Rien de plus parlant qu'une photo, même si chacun de nous a déjà vu, ici ou là, de telles réalisations.



- Ce projet ne verra le jour, **que si nous avons une très forte subvention**, possible en 2024 car investissement encouragé dans les milieux scolaires et sportifs des petites communes situées en ZRR (zone de revitalisation rurale), dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 de Paris.
- Nous allons instruire tous les dossiers, dans cet espoir. A suivre

► STRUCTURE PETITE ENFANCE :

- La pyramide des âges de nos nounous actuelles est, depuis notre réunion de début 2021, un sujet d'inquiétude. Certes leur dynamisme n'est plus à démontrer, mais la fatigue et l'espoir d'une retraite bien méritée l'emportent naturellement pour certaines.
- Sachant que « *ce métier de garde d'enfants à l'ancienne* », c'est-à-dire, chez soi, avec des normes de plus en plus drastique est devenu incompatible avec une vie familiale simultanée.
- Il faut donc une structure adaptée et indépendante.
- Pour ce faire, c'est la CCT qui a la compétence de la Petite Enfance.

Nous travaillons donc en collaboration avec elle, pour « *faire bouger les lignes* », et envisager à l'Est de Thouars (pourquoi pas à Saint-Léger-de-Montbrun) la mise en place d'une telle structure.

Long débat, mais l'espoir subsiste... A suivre. Pour l'instant, rien de concret !





L'UDAF, Union départementale des associations familiales, aux côtés de toutes les familles

L'UDAF est là pour vous !

Que vous soyez en couple ou non, pacsé.e ou marié.e, divorcé.e, veuf.ve, avec ou sans enfant, avec ou sans emploi, locataire ou propriétaire... A tout moment de votre vie de famille, vous pouvez faire appel à l'UDAF.

L'UDAF a pour mission de représenter les intérêts de l'ensemble des familles du département et de proposer des services d'intérêts familiaux dans les domaines de la protection juridique (tutelle, curatelle, information et soutien aux tuteurs familiaux), de la santé, de l'aide à la gestion de votre budget, du soutien à la parentalité, de la petite enfance, des violences conjugales, de l'insertion pour les personnes en situation de handicap, de l'accès à la lecture...

Tous les services sont détaillés sur notre site internet :

<https://www.udaf79.fr/les-services-aux-familles/>

Aussi, tout au long de l'année, l'UDAF organise et participe à de nombreux événements afin de sensibiliser et d'informer les familles. Tenez-vous informés en vous abonnant gratuitement à la newsletter mensuelle Actu Réseau :

<https://udaf79.fr/newsletter/>

Contact : Tél. : 05 49 04 76 76
E-mail : udaf@udaf79.asso.fr
Site internet : <https://udaf79.fr>

Adresse : UDAF 79
171 avenue de Nantes
CS 18519
79025 Niort Cedex

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
- Le vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h
- Fermé le deuxième mardi matin de chaque mois.

VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX & VOUS



CANTON VAL DE THOUET

UNE QUESTION, UN BESOIN, UN PROJET, CONTACTEZ-NOUS !

Olivier FUILLET

05 49 06 78 04
olivier.fouillet@deux-sevres.fr

Maryline GELÉE

05 49 06 76 56
maryline.gelee@deux-sevres.fr



Le Département à vos côtés au quotidien :

personnes âgées, personnes handicapées, PMI, protection de l'enfance, collèges, accompagnement de la vie associative, culturelle et sportive, routes départementales, fibre optique, bibliothèques, tourisme, insertion professionnelle, habitat, agriculture, eau, environnement.

mace
I M P R I M E R I E

CRÉATION / IMPRESSION

numérique et offset



4, rue Léopold Nivet
79100 THOUARS
Tél. 05 49 66 22 35

maceimprimerie@orange.fr
maceimprimerie.com



L'énergie solaire permet de produire de la chaleur ou de l'électricité, de façon renouvelable. Pour faire simple, il existe deux types de capteurs qui ont chacun un usage bien spécifique.

- **Les panneaux thermiques** sont utilisés pour la production d'eau chaude sanitaire ou pour le chauffage. Ils peuvent couvrir la moitié des besoins (**au moins six mois d'eau chaude gratuite**).
- **Les panneaux photovoltaïques** sont utilisés pour la production d'électricité pour l'éclairage et l'électroménager. On peut espérer autour de **30% de baisse sur la facture d'électricité**. En général, c'est insuffisant pour couvrir les besoins en chauffage électrique.

Y a-t-il des aides pour l'installation de panneaux photovoltaïques ?

Les publicités alléchantes fleurissent, mais sont souvent mensongères. Il n'y a pas de subventions versées directement. C'est le tarif d'achat de l'électricité produite et/ou l'électricité autoconsommée qui rentabilise l'invest-

tissement. La TVA est à 10% pour une petite installation (jusqu'à 3 kWc) et une prime à l'investissement (1 500 € pour 3 kWc) est appliquée automatiquement 1 an après l'installation en cas d'autoconsommation avec vente du surplus.

Est-ce rentable ?

Tout dépend du prix de l'installation, de l'orientation, de la capacité à autoconsommer... Chaque cas est différent et il faut prendre le temps de l'étudier. Deux choix principaux sont possibles : la vente totale ou l'autoconsommation avec vente du surplus.

Par exemple, une installation orientée sud de 3 kWc coûte autour de 7 000 € et est amortissable en une douzaine d'années.


Renseignez-vous auprès d'artisans RGE locaux (france-renov.gouv.fr/annuaire-rge) ou bien auprès de la Communauté de Communes du Thouarsais (www.thouars-communaute.fr/rdv-tel/).



Installation	Production annuelle	Gain en cas de vente totale	Gain en cas d'autoconsommation avec vente du surplus
3 kWc	3 600 kWh	860 € par an	580 € par an en comptant la réduction de facture (30%) et la vente de la production (70%)



LAFORÊT
Nord Deux-Sèvres
05 49 96 30 14



**VOUS ACHETEZ ?
VOUS VENDEZ ?**

ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

Votre conseiller en immobilier

Jimmy DOUET

07 72 44 50 42

iadfrance.fr

OBTENEZ GRATUITEMENT UN AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN

Contactez-moi

Ça s'est passé en 2023



Vœux du Maire (janvier)



Fête des Voisins Orbé (juin)



Participation à la course de 5 km de Thouars (mars)



Fête des Voisins Tillé



Réunion publique (septembre)



Repas des Aînés (octobre)

Ça s'est passé en 2023



Cérémonie du 14 juillet



Fête des Voisins Vrères (juin)



Matinée Clean Forest (avril)



Inauguration Supérette API (novembre)

Salon du bien-être

Nous avons eu plaisir à organiser le **1^{er} salon du bien-être** sur la commune qui a eu lieu les 30 septembre et 1^{er} octobre dernier.

Une vingtaine de thérapeutes et commerçants ont répondu présents pour répondre aux questions des visiteurs sur leur domaines d'expertises variés : sophrologie, kinésiologie, shiatsu, réflexologie, reiki, photographie thérapeutique mais aussi l'apiculture, les tisanes bio...

Une ambiance conviviale et chaleureuse à laquelle le public a répondu présent et dont les retours ont été très positifs. Ce sont environ 300 personnes qui se sont déplacées pour nous rencontrer, et assister aux conférences gratuites proposées tout au long du week-end.

Laly Proust, Photographe www.lalyp.fr

Véronique Thibault, réflexologue plantaire. www.veronique-thibault.com



FRADIN sarl
Convoyeur à bande et
Mécanique industrielle

05 49 66 24 04 Z.I. Louzy • 79100 THOUARS
www.fradin-sa.fr



**CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES**



Centre Funéraire LEYLAVERGNE
Route de Saumur - Ste Verge - 79100 THOUARS
Tél. 05 49 96 37 37
cflaylavergne.vincent@orange.fr



Électricité Générale
pour particuliers et industriels

05 49 67 50 27
fuseaudegieux@wanadoo.fr

50 av. de la Gare 79330 SAINT-VARENT

Année sportive pour l'école 123 soleil

Après l'installation l'année dernière de la nouvelle structure dans la cour maternelle, les grands ont pu eux aussi découvrir à la rentrée une nouvelle aire de jeux dans leur cour.

L'école 123 soleil poursuit donc son développement après 10 ans d'existence, grâce à la stabilité de ses effectifs et à ses multiples projets proposés par les enseignants, soutenus financièrement par le SIFUP et l'APE.

L'école 123 soleil compte cette année 134 enfants pour 6 classes.

Equipe pédagogique 2023-2024

TPS-PS	Cindy Aipar, avec Isabelle Berthonneau ATSEM
MS-GS	Virginie Pessereau, avec Alyssia Boutet ATSEM
CP-CE1	François Primault et Aline Carbonnier (vendredi), avec Léa Pialat ATSEM
CP-CE1	Christophe Paulin
CE1-CE2	Emilie Jeanneau
CM1/ CM2	Stéphane Dupré (Directeur) et Nadia Juillet (jeudi)

Projet Pédagogique

Le fil conducteur de cette année est les Jeux Olympiques. Les élèves travailleront à partir de ce thème à travers différents projets sur le sport et le respect.

Des activités sportives seront proposées aux enfants lors des rencontres USEP et des projets pédagogiques : natation, judo, rugby et tchoukball.

Les classes de la MS au CM2 bénéficieront cette année d'un spectacle au théâtre de Thouars.

La participation au concours du Koala des Mathématiques et des projets littéraires avec la sélection du Prix des Incorruptibles sont reconduits.

Les CM 2 poursuivent leur troisième et ultime année au projet Démos. Les enfants font 3h d'ateliers de pratique instrumentale par semaine, en classe (avec M. Paulin) et hors temps scolaire (avec M. Lacroix). Ce projet se clôturera le 21 juin par un concert à la Cité de la Musique à Paris.

Suivez l'actualité de l'école sur le site Internet de l'école : sites79.ac-poitiers.fr/st-leger-de-montbrun/

Groupe scolaire 1 2 3 soleil RPI St Léger de Montbrun / St Martin de Macon

1 impasse des Terres Fortes Vrères 79100 St Léger de Montbrun - Tél : 05 49 96 70 26 - Mail : ce.0791178B@ac-poitiers.fr



Rencontre USEP Escrime - Mai 2023



Fête de l'école - Juin 2023



Atelier Archéologie au Tumulus de Bougon - Juin 2023



Atelier Archéologie au Tumulus de Bougon - Juin 2023

SIFUP 1.2.3. soleil

Les représentants des parents d'élèves, les enseignants, le personnel, les membres du Conseil Syndical et les Conseils Municipaux de Saint-Martin-de-Mâcon et de Saint-Léger-de-Montbrun œuvrent ensemble pour maintenir la qualité de l'école 123 Soleil.



Les deux cours sont désormais bien équipées. Après la structure de jeux dans la cour maternelle en 2022, **une structure à grimper et un billodrome** ont été installés dans la cour élémentaire pendant les vacances d'été. Une partie du financement a été prise en charge par l'Association des Parents d'Élèves : merci à elle !

Créé en septembre 2021, l'Accueil de Loisirs Périscolaire du mercredi matin a vu ses effectifs grossir de façon sensible, signe que ce service répond à un besoin important de la part des parents. De 20 enfants à sa création, il est passé à 33 à la rentrée 2023, ce qui a entraîné une évolution en termes de personnel et d'organisation.

Pour tout renseignement : sifup123soleil@gmail.com ou 05.49.68.04.90

Vincent DUMOULIN
05 49 66 08 05

...

79 av. Victor-Leclerc
(rond-point de la Vasque)
79100 THOUARS

**délices
du
boucher**
TRAITEUR
RÉCEPTIONS

**MENUISERIE
FUZEAU**
FABRICANT - AGENCEMENT DE CUISINE
CLOISONS SÈCHES - ISOLATION
JEAN-CHRISTOPHE LONG

TÉL. 05 49 96 70 00 fuzeau.sarl@wanadoo.fr
26 Bis rue de la Mairie - Vrères 79100 ST LEGER DE MONTBRUN

**WILLIAM BABU
TPA**
06 43 11 64 19

**TRAVAUX PUBLICS et AGRICOLES
CARRIÈRE - REMBLAIS - ASSAINISSEMENT**

Le Gripaux - 79100 SAINT LÉGER DE MONTBRUN
williambutpa@gmail.com

**LM
Energies**

Plomberie
Chauffage
Sanitaire

INSTALLATION ■ ENTRETIEN ■ DÉPANNAGE

140 Avenue Emile Zola
79100 THOUARS **06 63 67 75 68** lmenergies79@gmail.com



Le but de l'Association des Parents d'Elèves est de participer et soutenir les activités (scolaires et extra-scolaires : sorties théâtres, USEP...) des enfants au sein de l'école 1,2,3 Soleil et dans les projets menés par l'équipe éducative (besoins financiers, pédagogiques et matériels).

Chaque année, l'APE met en place des actions (marché de Noël, bal, balade motos, marché de printemps, fête de l'école) ainsi que des ventes (pizzas, brioches et jus, fromages...).

A cette occasion, nous tenons à remercier tous les parents, familles, amis, voisins, collègues et les enseignants, qui contribuent au franc succès de ces actions tout au long de l'année et qui font vivre l'association, pour le bien de vos/nos enfants... Sans vous, nous n'en serions pas là !

Dates à retenir :

Janvier 2024 : vente de fromages

Samedi 3 février 2024 : bal de l'APE à la salle des Fêtes de Vrères

Samedi 6 avril 2024 : balade motos et participation des enfants à « *Déguise ton vélo* », à la salle des fêtes de St Martin de Mâcon

Avril 2024 : Marché de printemps + concours palets

Samedi 22 Juin 2024 : fête de l'école, à la salle des fêtes de St Martin de Mâcon.

Composition du bureau :

Présidente : Emilie FRADIN

Vice-président : Damien BOUJU

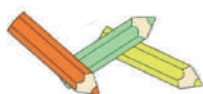
Trésorier : Florent DUVEAU

Vice-trésorière : Pauline DELAVault

Secrétaire : Caroline GAUTREAU

Vice-secrétaire : Marion FIORASO

Membres actifs : Noéline COLONNIER, Julie MAISON
Jonathan NOURISSON, Etienne BODY
Sophie FOURNIER, Florian LECOMTE
Tony MONBERGER, Charlotte LAVault
Déborah MERCERON, Benjamin DANEL
Cédric BERTHONNEAU



ACCA Saint Léger de Montbrun

Composition du bureau :

Président : BOULORD David
Vice-président : CLAVEAU Kevin
Secrétaire : RICHARD José
Trésorier : RENAULT Patrick
Trésorier adjoint : CAILLER Fabrice
Les membres : Berthelot Cyril, Courtin Adrien, Grivault Anthony, Guéret Richard

Sociétaires saison 2023-2024 : 132

La saison 2022/2023 s'est bien déroulée.

Nous avons organisé la deuxième édition de notre concours de palets.

Nouveauté pour cette saison avec l'installation du « *panneau des partenaires* ». Un grand merci à eux pour leur soutien.

Assemblée générale : Juin 2024 (date à définir)



Le conseil d'administration et les sociétaires vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024

UFAC Saint Léger de Montbrun

Composition du bureau :

Président : Henri FAJOUX
Vice-Président : Pascal ARNOUX
Trésorière : Josiane FAJOUX
Secrétaire : Jean-Michel COUSIN
Membres du bureau : Guy PETIT



- AFN : 13
- OPEX : 2
- Veuves : 8
- Sympathisants : 5

Nous avons participé à toutes les cérémonies, que ce soit à Saint-Léger-de-Montbrun, Saint-Martin-de-Mâcon, et parfois au mémorial départemental de Mazière-en-

Gâtine, sans oublier les obsèques de nos camarades dans le Nord Deux-Sèvres.

Merci aux enfants de l'école 123 soleil de participer avec brio à la lecture des manifestes.

Lors de la cérémonie du 11 novembre, MM. GORRY Alain et FAJOUX Henri se sont vus remettre respectivement la médaille de vermeil et la médaille d'argent de l'UNION FEDERALE pour services rendus.

Nous maintenons nos deux repas pour le 8 mai et 11 novembre grâce au café du Montbrun qui se dévoue malgré le nombre de participants.



Ping-Pong Club Saint Léger de Montbrun



Cette année, le nombre de licenciés est sensiblement identique. Plusieurs arrêts ont été compensés par de nouveaux arrivants.

L'année écoulée, sur les cinq équipes engagées en championnat, une en régionale et quatre en départemental, quatre se sont maintenues : la R3, la D2, la D3 et la D4. Seule la PR est descendue en D1.

Pour cette saison 2023-2024, vu le règlement devenant de plus en plus strict, nous n'avons engagé que quatre équipes, pas de D4.

L'objectif est au moins le maintien pour toutes les équipes, en visant malgré tout le haut de tableau.

Les rencontres ont lieu le samedi après-midi (14h) ou le dimanche matin (9h) selon les différentes divisions.

Les entraînements ont lieu à la Salle Omnisports de Vrères, dans de très bonnes conditions de jeu :

- le mardi.....de 18h à 20h30
- le vendredi.....de 20h30 à 23h30

Nous avons également une école de tennis de table (séance réservée aux jeunes joueurs) encadrée par Henri THOMAZEAU, qui a lieu le mardi de 18h00 à 19h15.

Comme l'année écoulée, le mercredi de 16h00 à 18h00, une séance d'entraînement dirigé, ouverte à tous les licenciés qui le souhaitent, est animée par Sébastien Gatard.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Henri THOMAZEAU au 05 49 96 78 12.

Site du comité 79 de tennis de table :
<http://cd79fftt.cc-parthenay.fr/>

Site de la ligue Nouvelle Aquitaine : <http://www.lnatt.fr/>

Président : THOMAZEAU Henri
Secrétaire : GALARD Sophie
Trésorier : CANIOT Jérémy



Merci à la municipalité pour le nouveau revêtement

Tennis Club Saint-Léger - Louzy

Lors de l'Assemblée Générale de septembre 2022, au vu de l'effectif du club, il avait été décidé de n'engager aucune équipe dans les divers championnats départementaux et régionaux.

Nos joueurs ont toutefois tapé la balle dans les compétitions officielles, en prêt, avec les clubs voisins de St Varent et Mauzé, souvent avec succès !

Cette organisation a été confirmée par l'AG du 13 novembre dernier, car la fusion un moment envisagée avec St Varent, est compliquée sur le plan administratif.

Composition du Bureau

Président :Frédéric FAUCHER
Secrétaire :Pascal LACROIX
Trésorier :Pascal LACROIX
Membres : David BRÉGEON, Christophe CHATRY, Olivier DURDON



Comité des Fêtes

Le bureau :

Président : Maxime GOBIN
Vice-présidente : Valérie MILLET
Secrétaire : Damien BOUJU
Secrétaire adjointe : Valérie PROUST
Trésorier : Frédéric BOUJU
Trésorière adjointe : Angélique PELISSON
Responsables appro : Mickael BERTHONNEAU
Damien CATMAN,
Olivier MAURY

Membres : Martine BOURASSEAU, Pascal BODIN,
Gilbert PROUTEAU, Franck MORIN, Adeline BABIN

Cette année a été une grande première pour notre nouvelle équipe. Nous avons passé de merveilleux moments en votre compagnie et nous vous remercions d'avoir été aussi nombreux à chaque manifestation que nous avons organisée. Vos retours sont très motivants.

Pour 2024, nous allons continuer à vous divertir. Voici les animations d'ors et déjà prévues :

- **Marche gourmande** : Dimanche 21 avril
- **14 juillet festif** «jeux, animations et repas»
- **Cinéma de plein air** : Vendredi 13 septembre.

D'autres manifestations vont voir le jour dans l'année mais ne sont pas prévues pour le moment.

Si ce n'est pas déjà fait, n'hésitez pas à nous suivre sur Facebook sur notre page « **Comité des Fêtes Montbrunois** ».

Et si vous voulez nous contacter, nous serons ravis de vous intégrer à notre folle équipe de bénévoles.



Rallye-vélo



14 juillet



Léger en Jeu

Léger en Jeu est né en septembre 2022 sur notre commune de Saint-Léger-de-Montbrun, à l'initiative de passionnés de jeux. Notre association propose des soirées familiales, et pas uniquement réservées à des joueurs confirmés. Elle accueille toutes les personnes, petits et grands, joueurs passionnés, occasionnels ou curieux qui souhaitent partager un agréable moment autour du jeu. Nous nous réunissons le vendredi, les semaines paires à partir de 20h et le samedi, les semaines impaires à la Maison des Associations à Vrères (ancienne école).

Lors de chaque séance, chacun pourra, au gré de ses envies, soit utiliser les jeux qu'il a apporté et les partager avec les autres joueurs, soit utiliser l'un des jeux appartenant à l'association. Plusieurs tables de jeux s'organiseront ainsi en toute convivialité tout au long de l'après-midi ou de la soirée. Les séances seront encadrées «*Joyeusement*» par Aurélie, Guillaume, Camille et Bruno.

Si vous avez besoin de plus d'info, vous pouvez nous contacter par téléphone :

Guillaume : 06 07 87 70 15 / **Bruno** : 06 08 46 60 27

Mail : legerenjeu@hotmail.com - **Facebook** : [Léger En Jeu](#)

Nous avons participé cette année au Festi'jeu de Thouars en novembre en tant que bénévoles expliquant les différentes règles de jeux. Ce festival a été une grande réussite, car nous avons fait jouer environ 2000 personnes. Signe que le jeu rentre dans une dynamique dans le Thouarsais !!!



L'inscription individuelle est de 20 € et passe à 10 € pour toutes personnes rattachées à la première inscription.



Amicale des agriculteurs

Le nombre des adhérents reste identique depuis quelques années et l'accueil y est toujours convivial.

Les rencontres de belote, palets et boules ont attiré les joueurs toute cette saison animée d'une soirée ventrêches-saucisses.

Plus tard, le repas traditionnel offert à l'occasion des finales remerciant vainqueurs, participants et conjoints, s'est prolongé d'une animation nocturne.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour les activités ainsi que le vélo du dimanche matin.

L'Amicale vous souhaite une bonne année 2024



Z'AMIDANSE *Initiation à la danse*

Notre association vient de fêter sa 1^{ère} année de création.

Depuis septembre, de nouveaux adhérents sont venus nous rejoindre, nous sommes passés de 31 personnes à 47.

Les cours de danses de salons et danses en lignes se déroulent le mercredi, en deux groupes de 19 h à 20 h ou de 20 h à 21 h.

Ces séances sont animées par Delphine notre professeur de danse.

Cette activité a pour but de développer la coordination des mouvements, le sens de l'équilibre, faire travailler la mémoire et prendre confiance en soi avec le plaisir de bouger.

Prochaine animation pour l'année 2024 :

Soirée dansante, le 21 septembre 2024, à la salle des Fêtes de St Léger de Montbrun.



Pour tout renseignement contacter :

Présidente : Boucheteau Annie (06 86 31 20 17)

Vice-Présidente : .. Babu Marie-Thérèse (06 86 90 22 30)

Trésorier : Laurentin Philippe

Secrétaire : Babu Maryline



Services à domicile
Ménage / Repassage
Garde d'enfant
Jardinage
Bricolage

Centre Services
Agence de Poitiers
05 86 09 00 49

poitiers@centreservices.fr
20 rue Gaston Hulin - 86000 Poitiers
www.centreservices.fr

-50% réduction sur les prestations
Visite d'évaluation gratuite

AU FIL DES SAISONS
Entretien des espaces verts
Jardinage, Débroussaillage, Tontes, Tailles
Avantages fiscaux 50%

REGIGNANO SERGE
PAYSAGISTE

Orbé - 79100 St Léger de Montbrun
TEL : 05 49 96 72 25
serge.regignano@orange.fr

Les amis de Léo

Bonjour à toutes et à tous

En 2022, une manifestation : **le vide-grenier**. Beaucoup de monde et un nombre correct d'exposants. Événement reconduit cette année, **le 22 octobre 2023** : une forte augmentation des exposants, environ une cinquantaine et une fréquentation régulière toute la journée et avec le soleil. Les exposants étaient enchantés de leur journée. Les fonds récoltés seront utilisés pour investir dans une ou deux banderoles pour la publicité.



2024 sera une grande année pour l'association : nous organisons l'Assemblée Générale des Saint Léger de France et d'ailleurs.

Cela se passera les **18 et 19 mai 2024**, week-end de Pentecôte.

Le samedi, arrivée des Saint-Léger vers 11h, suivi d'un repas rapide et d'une visite sur Thouars.

Un dîner sera proposé, suivi d'un spectacle cabaret. Si vous vous voulez nous rejoindre, nous laisserons des bulletins d'inscription à la mairie ou vous pouvez me joindre au 06 30 70 13 90.

Le dimanche matin, Assemblée Générale ou promenade dans Saint-Léger-de-Montbrun.

Je remercie par avance toutes les personnes qui pourront nous aider, soit sur le week-end, soit en hébergeant nos invités.

Nouveau programme pour 2024 :

- 16 février 2024 : **loto**
- 18 et 19 mai 2024 : **Assemblée Générale des Saint Léger** (bénéfice reversé à une association)
- 08 septembre 2024 : **balade moto** (à confirmer), bénéfice reversé à une association
- 27 octobre 2024 : **vide-grenier**



Les 25 ans de l'association nationale ont été fêtés cette année à Saint-Léger-sous-Cholet, vous pouvez aller voir les photos sur le site.

Si vous voulez connaître un peu mieux les Saint-Léger, allez voir sur le site "Les Amis de Léo", vous verrez l'esprit de convivialité, la fête et les différentes visites que nous pouvons faire lors de nos rencontres. www.stleger.info

Je reste à votre disposition..

Valérie Renault 06 30 70 13 90
valerie1971.renault@orange.fr



EARL CHEMIN FLEURY
VENTE DE FROMAGES DE CHÈVRE



13, Rue de Fleury
LAUNAY
79100 LOUZY
Tél. : 06 85 19 09 75

L'atelier Déco-village

L'Atelier Déco village se retrouve le lundi, **le mercredi et le vendredi de 14h à 17 h.**

- **Lundi** : vannerie
- **Mercredi** : couture
- **Vendredi** : tricot, crochet, vannerie
- Pour la gravure sur bois et verres, une fois par mois, **le deuxième vendredi de chaque mois.**
- Collage de serviettes pour faire des objets de décoration, une fois par mois **le troisième vendredi de chaque mois.**
- Iris folding et quilling, **le vendredi.**

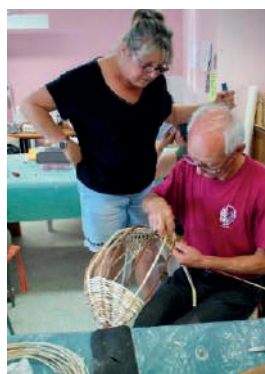
Nous passons un moment agréable et ce temps permet aussi de rompre la solitude.

Tous les ans, nous organisons un pique-nique avec nos maris et femmes, ce qui est fort agréable.

La cotisation est de **25 € pour un atelier et 35 € pour deux ateliers** et pour toutes les personnes qui payent 35€, le **troisième atelier est gratuit**.

Nous acceptons aussi les enfants pendant les vacances, accompagnés d'un parent ou grand-parent, sauf vacances de Noël - Fermé

Présidente	Violleau Annick	06 11 94 81 69
Vice-présidente	Cherbonnier Christine	06 43 47 11 06
Secrétaire	Gendron Berthille	06 24 59 01 36
Trésorière	Beauchesne Chantal	06 12 61 39 84



SCEA GIGON F.
Vigneron

- Vins d'Anjou -
- Vins de France -
MIS EN BOUTEILLE À LA PROPRIÉTÉ

Appellation d'Origine Contrôlée
Vin de France

OIRON - 79100 Thouars
3, Route du Château

US Vrère

Composition du bureau :

Président :	SORIN Grégory
Vice-présidents :	BAUDRY Mickael et LHOMEDET Daniel
Trésorier :	LHOMEDET Jérôme
Trésorier adjoint :	PETIT Corentin
Trésorier suppléant :	COLAS François
Secrétaire :	PETIT Jean-Jacques
Secrétaire adjoint :	HARENG Gautier
Secrétaire suppléant :	ROGEON Garry

La saison 2022-2023 s'est montrée longue, difficile et éprouvante pour nos seniors. Avec une infirmerie remplie toute la saison, l'effectif ne s'est pas montré assez solide et 2 de nos 3 équipes masculines ont été rétrogradées à l'échelon inférieur. Jérôme Lhomedet a repris cette saison un groupe jeune et revanchard pour retrouver des victoires et jouer les premiers rôles. Nous alignons encore cette saison 3 équipes le dimanche.

Notre équipe loisirs est en souffrance. Les moins jeunes sont toujours les bienvenus pour rejoindre les collègues du vendredi soir.

Après une montée en 2^{de} division, nos féminines ont validé leur ticket pour une 2^{de} saison à ce niveau. Félicitations à elles ! Pour que cette section perdure, nous lançons une nouvelle catégorie : U14-U17, les entraînements sont le mardi.

Notre école de foot, Espoir Nord Est 79, continue de se structurer et les effectifs s'étoffent. Nous sommes représentés dans chaque catégorie et nous pouvons être ambitieux.

Mention spéciale aux U13 qui ont battu les Chamois Niortais en octobre devant une centaine de personnes et qui sont qualifiés pour la finale départementale en avril à Echiré.

Le club remercie la quarantaine de dirigeants et bénévoles qui s'impliquent semaines et week-ends pour le bon fonctionnement de l'association, la municipalité pour l'entretien des terrains et des abords du stade et les sponsors qui nous aident financièrement. Nous avons besoin de tous pour renforcer et améliorer l'attractivité de notre association.

Nous avons passé une intersaison active avec la réfection de notre bâtiment principal. Un grand merci à tous les participants pour ce travail réussi.

Dates à retenir pour 2024 :

Samedi 13 Janvier : Concours de belote

Samedi 16 Mars: Bal

Samedi 1 Juin : Tournoi jeunes

Samedi 8 Juin : Tournoi de sixte



Gymnastique Montbrunoise



2023 ! Une année festive car notre club a fêté ses 40 ans d'existence.

Quel parcours ! De la petite salle de la mairie à la salle des sports actuelle, en passant par la salle des fêtes. Différents intervenants, Nicole Marchive, Yvette Guichard, Claude Garcia, Maryse Oger, des intervenants de la ComCom puis Laurence Renault à nos côtés depuis 20 ans. Et nos fidèles parmi les fidèles, licenciées depuis le premier jour, Liliane Brossard, Marylène Sauvestre ...

Nous avons eu des années plus difficiles en terme d'inscrits, d'autres plus fastes, pour finalement atteindre notre vitesse de croisière qui se situe autour d'une soixantaine de personnes. Nous avons tenté des choses qui n'ont pas fonctionné (cours après midi), d'autres qui ont été un grand succès, nous permettant ainsi de maintenir le club (cours de gym douce, randonnée pédestre).

Nous avons la chance d'avoir un noyau soudé, « d'anciennes » qui sont très attachées à leur association et qui donnent beaucoup de leur temps. Au fil des années, nous nous sommes efforcées de rester à l'écoute des évolutions et des demandes des licenciées afin de rester attractif. Merci également aux autres licenciées et à nos conjoints qui répondent présents quand le besoin se fait ressentir. Nous voulions récompenser ces personnes bénévoles, trouver quelque chose qui sorte de l'ordinaire. C'est chose faite puisque nous sommes allés au cabaret « L'Ange Bleu ». Des paillettes, du strass, de la couleur... ingrédients parfaits pour souffler 40 bougies !

Seule ombre au tableau, l'absence à nos côtés de Brigitte Merceron Biondi, qui fut notre trésorière pendant 20 ans et qui a été emportée, trop tôt, trop jeune. C'était une amie très chère, une personne fiable qui nous manque énormément et que nous garderons dans nos cœurs.

Composition du bureau :

Co-présidentes : Liliane BROSSARD,
Marcelle BROSSARD,
Michèle LACROIX,
Marylène SAUVESTRE

Trésorière : Céline ROUSSEL

Secrétaire : Annie BELLIARD

Les membres : Anne-Marie AUGÉARD,
Patricia DIGUET, Annie LECLERC,
Marie-Claude LE DOUARIN,
Eveline MANCEAU,
Nadia NAROZNY,
Dominique OBLE,
Marie-Hélène POUPARD

Intervenante : Laurence RENAULT



SCHMIDT THOUARS - Parking Leclerc
Des espaces de vie pour toute la maison : cuisine, salle de bain, rangement, dressing...

#MEILLEUX VOUS FRANÇAIS

Découvrez qui nous sommes sur YouTube

Club Nous Tous

Tous les membres des Aînés du Club Nous Tous ont le plaisir de vous offrir à toutes et tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2024

Nos Activités 2023 :

Pot au feu

Repas de Printemps

Pique-nique à Varannes

7 Septembre : **Repas reprise de Club**

22 Septembre : **Concours de belote**

26 Octobre : **Repas d'Automne**

14 Décembre : **Journée publicitaire**

21 Décembre : **Repas de Noël**

28 Décembre : **Bûche de Noël**

Mini loto et jeux de société

Nos Activités 2024 :

23 Mai : **Concours de belote**

27 Septembre : **Concours de belote**

Repas et Activité à définir

Le Club est ouvert à tous, tous les Jeudis de 14h à 18h30.

Jeux de Société, Belote ou autres activités.

Adhésion annuelle 15€ par personne

Tous les Jeudis 1€ pour café, boisson, gâteaux...

Pour tout renseignement, contacter :

M. Teston Lionel - 05 49 66 37 89

Tillé, St Léger de Montbrun



Les Mordus du Théâtre

Quelques photos de notre dernière représentation. Une pièce de Jean Thovey « *L'amour est dans l'à peu près* ».

Nous envisageons une représentation **les vendredi 15 et samedi 16 novembre à 20h30 et le dimanche 17 novembre à 15h30.**

Si vous souhaitez nous rejoindre :

Michel Hareng : 07 71 81 86 91



CALENDRIER 2024

**PAS-DE-JEU, PLAINE-ET-VALLEES, MARNES,
ST-MARTIN-DE-MACON, ST-LEGER-DE-MONTBRUN, TOURTENAY**

COLLECTE D'ORDURES
MÉNAGÈRES
**JE COCHE POUR
SUIVRE MON NOMBRE
DE RAMASSAGES**

COLLECTE DU :



JANVIER 2024

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER 2024

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

JEUDI

- 5 janv.
- 18 janv.
- 1 fév.
- 15 fév.
- 29 fév.
- 14 mars
- 28 mars
- 11 avril
- 25 avril
- 10 mai
- 24 mai
- 6 juin
- 20 juin
- 4 juil.
- 18 juil.
- 1 août
- 16 août
- 29 août
- 12 sept.
- 26 sept.
- 10 oct.
- 24 oct.
- 7 nov.
- 21 nov.
- 5 déc.
- 19 déc.

TOTAL

MARS 2024

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL 2024

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI 2024

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN 2024

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2024

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT 2024

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE 2024

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE 2024

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2024

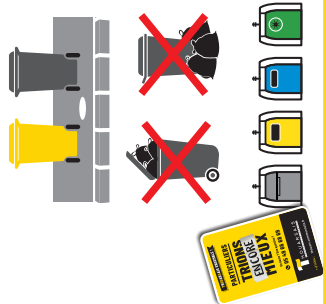
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE 2024

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

UNE SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI DÉSORMAIS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

- cases grises = collecte des ordures ménagères
- cases jaunes = collecte des emballages
- cases beigees = dimanches et jours fériés



Sortez votre bac d'ordures ménagères de préférence lorsqu'il est plein. Présentez vos bacs, la veille de la collecte, sur un point de rapprochement, poignée tournée vers la route. Déposez vos emballages dans le bac jaune en vrac, sans sac, vides et non emboîtés.

Ne pas surcharger les bacs, ne pas déposer de déchets en sac à côté des bacs, ils ne seront pas collectés.

En cas d'absence, d'oubli ou de surplus de déchets, des conteneurs collectifs sont accessibles avec votre badge déchèteries 7j/7 et 24h/24.



le calendrier des fêtes et manifestations 2024

Janvier	Sam. 13	Concours de belote – US Vrère - Salle des Fêtes
	Vend. 19	Vœux du Maire – Salle des Fêtes
	Sam. 27	Assemblée Générale des Anciens Combattants - Salle Annexe
Février	Sam. 3	Dîner dansant – Association des Parents d’Élèves - Salle des Fêtes
	Vend. 16	Loto – Les Amis de Léo
Mars	Sam. 16	Dîner dansant – US Vrères - Salle des Fêtes de Vrères
Avril	Sam. 6	Journée Moto – Association des Parents d’Élèves Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Mâcon
	Dim. 21	Marche gourmande – Comité des Fêtes – Salle des Fêtes
Mai	Vend. 3	Concours de belote – Club Nous Tous - Salle des Fêtes
	Merc. 8	Repas des Anciens Combattants - Salle Quétineau
	Sam. 18 et Dim. 19	Assemblée Générale des Saint-Léger de France et d’ailleurs Salle des Fêtes + Quétineau
Juin	Sam. 22	Fête de l’École – Association des Parents d’Élèves – Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Mâcon
	Dim. 23	Assemblée Générale – ACCA - Salle Annexe
	Sam. 29	40 ans du club - Ping-Pong - Salle des Fêtes
Juillet	Dim. 14	Cérémonie, jeux, animations, repas – Comité des Fêtes – Complexe sportif du Montalais
Août	Sam. 31	Concours de palets – ACCA- Salle Quétineau
Septembre	Vend. 13	Cinéma en plein air – Comité des Fêtes – Complexe sportif de Montalais
	Sam. 21	Bal – Z’Amidanse – Salle des Fêtes
	Vend. 27	Concours de belote – Club Nous Tous – Salle des Fêtes
Octobre	Sam. 5	Repas des Aînés organisé par la commune - Salle des Fêtes
	Dim. 20	Randonnée pédestre – Gymnastique Volontaire - Salle des Fêtes
	Dim. 27	Vide-Grenier – Les Amis de Léo - Salle des Fêtes
Novembre	Vend. 15 Sam. 16 Dim. 17	Théâtre – Les Mordus du Théâtre - Salle des Fêtes

NB : Les dates de certaines de ces manifestations sont provisoires, d’autres vont vraisemblablement s’ajouter à ce calendrier.



32 Rue de la Mairie - 79100 SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN
Tél. : 05.49.96.70.01 - Fax : 05.49.96.72.01
E-mail : mairiesaintlegerdemontbrun79@orange.fr